

L'idée de *coopération* doit aussi s'appliquer aux relations que Forêts Canada entretient avec l'industrie, bien entendu, puisque les valeurs économiques de nos ressources forestières seront toujours des facteurs dominants dans l'élaboration de nos politiques forestières nationales. Il est tout bonnement impossible d'imaginer que le Canada puisse un jour *réduire sa dépendance économique* envers ses forêts. Plus encore, les pressions se feront de plus en plus insistantes pour forcer le secteur forestier à *doubler ou tripler les rendements à l'hectare*, à l'exemple de la Suède, ou encore à *augmenter le nombre d'emplois créés par unité de bois coupé* afin d'égaliser, selon les rapports que nous avons reçus, les niveaux atteints aux États-Unis. Le processus qui mènera à de tels progrès devra aussi, bien sûr, assurer en même temps une plus grande disponibilité des ressources forestières à *d'autres fins*.

Forêts Canada dispose de plusieurs *moyens* pour maintenir et resserrer des liens étroits avec l'industrie. Parmi ces moyens, notons *les échanges de données scientifiques et technologiques pratiques* dans le cadre de projets coopératifs, non seulement avec l'industrie elle-même mais également avec les provinces, comme par exemple l'établissement urgent *d'une base de données et d'un système d'inventaire à l'échelle nationale dans le secteur forestier*. Les consultations dirigées par des organismes comme le Conseil consultatif sur les ressources forestières continueront de permettre de forger des liens intéressants, tout comme la participation conjointe à des comités comme les GCSCÉ sur le secteur forestier où sont mises au point *des stratégies en matière de commerce international*. La collaboration avec l'industrie sera essentielle dans des secteurs comme la *mise en valeur des produits du bois*, le *processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement* et les *programmes d'information et de sensibilisation du public*. Il importera peut-être davantage encore de maintenir un *dialogue* permanent et approfondi sur les nouvelles réalités et les impératifs de la *gestion intégrée des ressources* à usage polyvalent, à mesure que le développement durable des forêts deviendra une réalité au Canada.

*...La centralisation de la réglementation de l'industrie forestière, centralisation qui à notre avis exigerait que les autorités fédérales et provinciales se mettent d'accord pour uniformiser leurs compétences de façon à ce que l'industrie sache à quoi s'en tenir. — Howard Hart, président, Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (fascicule 3:16).*

L'une des *coopérations* les plus importantes est celle qui s'établira avec les *forestiers professionnels*. Comme nous l'avons mentionné, un nouveau sens des responsabilités professionnelles se fait heureusement sentir parmi les forestiers canadiens et ceux-ci font tout en leur pouvoir pour se tailler une place à l'avant-garde de la gestion responsable, en tant que principaux gardiens de nos ressources forestières. Les nouvelles initiatives visant à